RC

Règlement de consultation

**RENOVATION DU STADE ET DE LA PEINTURE DES MURS EXTERIEURS DU LYCÉE FRANçAIS ALEXANDRE YERSIN (LFAY).**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15/05/2025 à 15h00**

TABLE DES MATIERES

[1 OBJET 3](#_Toc195884378)

[2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3](#_Toc195884379)

[3 DURÉE DE MARCHÉ 4](#_Toc195884380)

[4 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 4](#_Toc195884381)

[4.1 Retrait des dossiers par voie dématérialisée 4](#_Toc195884382)

[4.2 Contenu du dossier de consultation des entreprises 5](#_Toc195884383)

[4.2.1 Le dossier de consultation comporte les documents suivants : 5](#_Toc195884384)

[4.2.2 Modification de détail au dossier de consultation 5](#_Toc195884385)

[5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5](#_Toc195884386)

[ Pièces de la candidature 5](#_Toc195884387)

[ Pièces relatives à l’examen de l’offre 6](#_Toc195884388)

[ Renseignements complémentaires 6](#_Toc195884389)

[ Anomalies décelées : 6](#_Toc195884390)

[6 PROLONGATION DU DELAI DE SOUMISSION 7](#_Toc195884391)

[6.1 Engagement des Entrepreneurs 7](#_Toc195884392)

[6.2 Validité des offres 7](#_Toc195884393)

[7 JUGEMENT DES OFFRES 7](#_Toc195884394)

[7.1 Examen des candidatures : 7](#_Toc195884395)

[7.2 Analyse et classement des offres : 8](#_Toc195884396)

[7.2.1 Critère 1 – Prix des prestations : 50 points 8](#_Toc195884397)

[7.2.2 Critère 2 - Valeur technique : 50 points 9](#_Toc195884398)

[7.3 Ouverture des offres 9](#_Toc195884399)

[7.4 Examen et évaluation des offres 9](#_Toc195884400)

[7.5 Droit d'accepter ou de rejeter toute offre 9](#_Toc195884401)

[7.6 Réception et négociation des offres initiales 10](#_Toc195884402)

[7.7 Réception des offres intermédiaires 10](#_Toc195884403)

[7.8 Détermination de l’offre économiquement la plus avantageuse 10](#_Toc195884404)

[8 CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS 11](#_Toc195884405)

# OBJET

Le marché a pour objet la rénovation complète du stade : terrain synthétique et piste d’athlétisme ainsi que la rénovation des peintures des murs extérieurs des locaux du lycée français Alexandre Yersin de Hanöi.

Il est passé sous la forme d’un marché public alloti à bons de commande.

Son exécution est soumise aux exigences décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le site concerné par le présent marché est : le lycée français Alexandre Yersin– LFAY, 44 Pho Gia Thuong, Phuong Ngoc Thuy, Quan Long Bien, Hanoi - République Socialiste du Vietnam.

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent marché est lancé dans le cadre des dispositions règlementaires relatives aux marchés publics. Il est mono attributaire, passé sous la forme d’un accord-cadre à bons de commandes.

# DURÉE DE MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois.

Quelle que soit la date de notification du présent marché, le début d’exécution des prestations est estimé au15 juin 2025

Nomenclatures communautaires pertinentes

* **45454000-4** – Rénovation complète du Stade (terrain et piste d’athlétisme)
* **45442120**–4 Rénovation des peintures des murs extérieurs

# DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

## Retrait des dossiers par voie dématérialisée

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet du lycée à l’adresse suivante : **https://www.lfay.com.vn**

Les soumissionnaires peuvent, gratuitement et anonymement consulter l’avis et retirer le dossier de consultation (DCE) sur le site du lycée

Pour lire les documents mis à disposition sur ce site, les candidats doivent disposer des logiciels suivants : .doc (Word), .rtf, .xls (Excel), .pdf (Acrobat Reader), .zip (Winzip), .pdf (Acrobat Reader).

Il est recommandé aux candidats d’indiquer dans la fiche de contact joint le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation.

Il est également nécessaire que le candidat vérifie très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l’acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s’il n’a pas consulté ses messages en temps et en heure.

## Contenu du dossier de consultation des entreprises

### Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

* L’avis du marché.
* L’acte d’engagement (AE)
* Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
* Le Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
* Le cadre mémoire technique (CMT) ;
* La licence et les informations sur la société ;
* Annexe 1 : Informations sur la société
* Annexe 2 : Liste des Fournisseurs et sous-traitant ;
* Annexe 3 : Liste des équipements ;
* Annexe 4 : Main-d’œuvre du projet ;
* Annexe 5 : Projets antérieurs similaires

### Modification de détail au dossier de consultation

Le Lycée Français Alexandre Yersin se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en français ou Vietnamien. **Chaque candidat devra produire un dossier de candidature (entendu ici comme contenant l’ensemble des pièces relatives à l’examen de la candidature et de l’offre) complet comprenant les pièces suivantes :**

* Pièces de la candidature

Le candidat doit fournir :

* La licence de l’entreprise, octroyée par les autorités vietnamiennes et indiquant que l’entreprise est autorisée à exercer les prestations demandées.
* Une copie des attestations et certifications octroyées par les autorités vietnamiennes pour les locaux de l’entreprise au cours de l’année 2024.
* Un acte d’engagement complété
* L’attestation d’assurance
* Un relevé d’identité bancaire
* La fiche contact du candidat
* Les informations sur la société en utilisant l’annexe 1
* Liste des fournisseurs et sous-traitants, le cas échéant (utilisez le formulaire de l'Annexe 2 - Liste des Fournisseurs et sous-traitant)

Les Soumissionnaires doivent établir une liste de tous les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et d'équipements qu'ils ont l'intention d'utiliser dans le cadre du Contrat en utilisant le formulaire « Liste des sous-traitants et fournisseurs ». Le Soumissionnaire n'est pas autorisé à ajouter ou à supprimer intentionnellement des éléments figurant sur cette liste sans l'approbation officielle du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Projet.

* Liste des équipements à utiliser pour le projet, le cas échéant (utilisez le formulaire de l'Annexe 3 - Liste des équipements)

Le Soumissionnaire doit indiquer clairement l'origine du matériel, de l'équipement, ainsi que la référence ou le nom (le cas échéant) du matériel, des machines, de l'équipement qui feront partie des travaux, en utilisant le formulaire de l’annexe 3 « Liste du matériel ».

Projets similaires antérieurs (utilisez le formulaire de l'Annexe n° 5 - Projets antérieurs similaires ;)

* Pièces relatives à l’examen de l’offre
* L’acte d’engagement (A.E.) du lot concerné, daté et signé une fois le prestataire retenu par le ou les représentants de l’entreprise qui sera signataire du marché, accompagné d’un RIB.
* Le cahier des clauses particulières signé.
* L’annexe financière annexée à l’acte d’engagement dûment complétée avec un exemplaire au format Excel (xls) et une version scannée (DPGF).
* Le cadre mémoire technique du candidat, **cadre joint au DCE à utiliser impérativement sous peine d’irrégularité de l’offre.**

L’attention des candidats est portée sur le fait que :

* Les critères de jugement de l’offre sont appréciés sur la base des différents documents demandés ci-dessus, et qu’il est par conséquent de leur intérêt d’y apporter, avec le niveau de détail pertinent, toutes les indications nécessaires à cette appréciation ;
* L’offre doit être conforme au dossier de consultation et notamment aux stipulations du cahier des clauses administratives et particulières. Le candidat est tenu de respecter la présentation des grilles tarifaires définies par l’établissement. Toute suppression entraînera l’élimination du candidat.

**Attention :** si plusieurs dossiers sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert pour examen le dernier pli déposé avant la date limite.

La signature de l’offre est possible mais n’est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer l’acte d’engagement.

* Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements d’ordre techniques et/ou administratifs devront être adressées à l’établissement **exclusivement par écrit** l’adresse suivante sg@lfay.com.vn

Ces demandes doivent être adressées au plus tard le **30/04/2025**. Une réponse écrite sera envoyée à l’ensemble des entreprises ayant retiré un dossier, au plus tard le **07 /05/2025**.

* Anomalies décelées :

Si le candidat remarque une anomalie technique sur les documents qui lui sont remis, il est invité à contacter le service le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la date de remise des plis.

# PROLONGATION DU DELAI DE SOUMISSION

Si un Soumissionnaire demande une prolongation du délai de soumission, le Maître d'Ouvrage l'examinera et, en cas d'acceptation, enverra une lettre confirmant la prolongation à tous les Soumissionnaires. Dans ce cas, toutes les conditions de l'appel d'offres resteront valables, à l'exception du délai de soumission.

## Engagement des Entrepreneurs

La soumission des offres est considérée comme une reconnaissance de la part des Entrepreneurs de l'étude minutieuse du document d'appel d'offres, de l'observation et de la compréhension de l'état du site ainsi que des questions pertinentes liées aux instructions destinées aux Entrepreneurs et aux responsabilités pertinentes des Entrepreneurs. La soumission des offres est également considérée comme l'intention des Entrepreneurs d’achever tous les éléments des travaux décrits conformément aux conditions du Contrat mentionnées dans le document d'appel d'offres.

## Validité des offres

Les offres sont valables pour une durée de 120 jours après la date de soumission des offres. Avant la date d'expiration du délai d'acceptation, le Maître d'Ouvrage peut, par écrit, demander au Soumissionnaire de prolonger la période de validité. Le Soumissionnaire peut refuser la demande, mais ne peut modifier son offre autrement que de prolonger sa validité.

**Les offres et tous les documents liés au marché ainsi que les documents transmis seront rédigés en français ou Vietnamien. Avant le 15/05/2025 - 15h (délai de rigueur)**

Les offres qui seraient déposées après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues et seront renvoyés à leurs auteurs.

La Direction procédera dans un premier temps à la vérification de toute la documentation demandée et procèdera ensuite à l’analyse de l’offre économique.

# JUGEMENT DES OFFRES

## Examen des candidatures :

L’acheteur vérifie que l’ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis.

Au cas où les pièces demandées sont manquantes ou incomplètes, l’acheteur **peut demander** au candidat de compléter son dossier de candidature.

Les candidatures seront jugées sur la base des documents visés à l’article 6 du présent document, au regard de :

* ses capacités techniques et professionnelles (présentation des principales prestations similaires et significatives du candidat (et ses éventuels co-traitants et sous-traitants) sur les trois dernières années ;
* ses capacités économiques et financières (les chiffres d’affaires des 3 derniers exercices
* son aptitude à exercer l’activité l’accord-cadre.

L’acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n’ont pas été produits dans le délai fixé.

Après analyse des renseignements et documents fournis, le pouvoir adjudicateur retient les candidats présentant les capacités financières, techniques et professionnelles manifestement suffisantes pour l’exécution du marché public en appliquant les critères de sélection indiqués ci-dessous.

## Analyse et classement des offres :

Seules les offres (comprenant tous les documents administratifs reçues au plus tard à la date et heure limites fixées au présent RC sont ouvertes et analysées par l’acheteur.

L’acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre :

* les offres inappropriées, inacceptables et jugées anormalement basses sont éliminées ;
* les offres jugées irrégulièrespourront être régularisées à la demande de l’acheteur dans un délai précisé lors de la demande.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, …) ou de report seraient constatées dans l’offre d’un candidat, l’entreprise sera invitée à confirmer l’offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera jugée non conforme.

Pour chaque lot, le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères définis ci-après :

### Critère 1 – Prix des prestations : 50 points

Noté sur 50 points et représentant 50% de la note globale.

La note du critère Prix est calculée comme suit :

**Note Prix de l’offre = (Prix de l’offre la moins élevée/Prix de l’offre du candidat noté) x 50**

Ce critère sera apprécié au regard du montant obtenu après avoir effectué une simulation sur la base des prix indiqués dans les documents financiers présentés par le candidat (BPU).

En cas de discordance constatée entre d’une part, le montant total HT ou TTC et d’autre part, le prix unitaire proposé par le candidat, multiplié par la quantité, c’est le prix unitaire proposé par le candidat multiplié par la quantité, qui est retenu et le montant sera corrigé en conséquence.

Le montant rectifié sera pris en considération pour le jugement des offres.

### Critère 2 - Valeur technique : 50 points

**Pour chaque lot, ce critère** est noté sur 50 points et représentant 50% de la note globale

L’offre du candidat sera évaluée sur la base du cadre mémoire technique du lot concerné, selon les sous-critères suivants :

1. **Méthodologie, mode opératoire et organisation de chantier - 20 points**

- Méthodes et procédés de réalisation

- Mesures et dispositions prises pour le contrôle qualité de réalisation des prestations

- Mesures et dispositions prises pour la gestion des déchets

**2. Moyens humains affectés au projet - 20 points**

- En exécution et encadrement lors des travaux

- En moyens d’études

1. **Moyens matériels affectés au projet - 10 points**

**-**Qualité des moyens matériels prévus sur le chantier

Pour chaque lot, le candidat est noté sur 100 points.

## Ouverture des offres

Après la date limite de soumission des offres, le Maitre d’Ouvrage aura le droit d'ouvrir les offres pour examen et évaluation des offres.

## Examen et évaluation des offres

Au cours du processus d'évaluation des offres, le Maitre d’Ouvrage ou le Chef de Projet peut demander aux soumissionnaires des éclaircissements relatifs à leur offre, y compris le matériel, les documents juridiques, etc. Ces éclaircissements doivent faire partie des documents contractuels.

## Droit d'accepter ou de rejeter toute offre

Le Maitre d’Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, ou d'annuler l'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, sans encourir de responsabilité envers aucun Soumissionnaire et sans être obligé d'informer tout Soumissionnaire des raisons de son action.

Les offres initiales sont analysées selon les critères définis à l’article 6 du présent RC. Dans le cas où l’offre est inappropriée, elle est définitivement rejetée. Si l’offre est irrégulière ou inacceptable, **et sous réserve qu’elle ne soit pas anormalement basse**, l’acheteur s’octroie la faculté d’autoriser chaque candidat concerné à la régulariser à l’issue de la négociation.

La négociation pourrait décider de négocier avec les 3 candidats les mieux classées par lot.

**Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.**

* les offres inappropriées, inacceptables et jugées anormalement basses sont éliminées ;
* les offres jugées irrégulièrespourront être régularisées à la demande de l’acheteur dans un délai précisé lors de la demande.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, …) ou de report seraient constatées dans l’offre d’un candidat, l’entreprise sera invitée à confirmer l’offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera jugée non conforme.

## Réception et négociation des offres initiales

Seules les offres comprenant tous les documents administratifs reçues au plus tard à la date et l’heure limites communiquées au soumissionnaire sont ouvertes et analysées par l’acheteur.

Les offres initiales peuvent être négociées avec les candidats.

## Réception des offres intermédiaires

Le pouvoir adjudicateur peut demander autant d’offres intermédiaires qu’il le juge nécessaire. Il peut également ne pas demander d’offre intermédiaire et demander une offre finale juste après la négociation des offres initiales.

La négociation continue sur la base de chaque offre intermédiaire le cas échéant.

## Détermination de l’offre économiquement la plus avantageuse

L’Administration attribue le marché au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard des caractéristiques économique et techniques, au terme d’un classement opéré par application des critères et sous-critères pondérés cités ci-dessus.

La somme des notes obtenues au titre des différents critères d’attribution détermine la note globale obtenue par les soumissionnaires, lesquels font l’objet d’un classement.

Le candidat retenu sera celui ayant obtenu après addition de points, la somme de points la plus élevée.

Si plusieurs soumissionnaires obtiennent la même somme de points, alors le nombre de points attribués pour le critère technique sert à départager les soumissionnaires concernés.

# CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidatures peuvent être envoyées par mail ou format papier directement au lycée.

Les adresses électroniques à utiliser pour l’envoi des candidatures sont : sg@lfay.com.vn copie à proviseur@lfay.com.vn

Les dossiers en format papier sont à remettre à Monsieur SY, Secrétaire Général au bureau C318 ou à Mme Nguyen Van Khanh adjointe au Secrétaire Général au bureau C310, dans le bâtiment de l’administration du lycée. S’adresser directement aux gardiens à l’accueil du lycée qui se chargera de vous conduire ou de vous indiquer le bureau.

Un accusé de réception sera délivré à tous les candidats ayant déposé leur offre.

A Hanoi le 18 avril 2025

Le pouvoir adjudicateur,

Madame la Proviseure du Lycée Français Alexandre Yersin Agissant en vertu d’une délégation de signature de la directrice générale de l’AEFE.

